



**Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical du 11 mars 2026**

Date de Convocation : le 25 février 2026

Date d'affichage : le 12 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 32

Présents : 29

Votants : 29 Soit un total de 71 voix

(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 11 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

**Etaient présents :**

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Frédéric TURNERET (suppléant de Mme Siham TOUAZI), M. Bernard ROZET (suppléant de M. Laurent LINQUETTE), M. Sébastien GUERY (suppléant de M. Olivier FOURCHES), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Guy PARIS, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD, Mme Capucine FAIVRE, M. Gérard LEHARIVELLE (suppléant de M. Bertrand FOUCAULT).

**Absents excusés :**

Mme Siham TOUAZI représentée par M. Frédéric TURNERET

M. Olivier FOURCHES représenté par M. Sébastien GUERY

M. Laurent LINQUETTE représenté par M. Bernard ROZET

M. Bertrand FOUCAULT représenté par M. Gérard LEHARIVELLE

**Absents :**

M. Rachid BOUHOUC

Mme Michèle BARATELLA

M. Xavier LANIO

M. Michel BAJARD a été désigné **secrétaire de séance**.

## **11 - Objet : Ouverture de postes**

Rapporteur : Le Président

Rédacteur : N. VAUDELET

Vu l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1986 complété par le décret n°88-546 du 6 mai 1988, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code de la Fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des effectifs de juillet 2024.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de deux avancements de grade, il convient d'ouvrir les postes inhérents pour valoriser des agents investis et rigoureux.

### ▪ **Ingénieur Hors Classe – CATEGORIE A**

L'ouverture d'un poste sur le grade d'Ingénieur Hors Classe pour le Directeur Général des Services s'inscrit pleinement dans la logique de poursuite et de reconnaissance de sa carrière.

Cet avancement de grade, sur sa carrière hors détachement, est en parfaite adéquation avec la montée en puissance du Syndicat, marquée par l'intégration de nouvelles communes et par l'ampleur croissante des enjeux environnementaux qui structureront son action au cours des dix prochaines années. La complexité accrue des missions, la nécessité d'une expertise stratégique et d'un pilotage transversal renforcé justifient pleinement cette évolution statutaire.

La valeur du travail accompli par le DGS, son engagement constant et la qualité des résultats obtenus ne sont plus à démontrer ; cet avancement constitue une reconnaissance légitime de ses compétences et de son investissement au service du Syndicat.

### ▪ **Une Secrétaire Administrative – CATEGORIE C**

L'ouverture d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe dédié à la charge d'accueil constitue une reconnaissance légitime d'un travail consciencieux et pleinement abouti.

Cet avancement de grade vient valoriser un agent dont les missions dépassent largement le seul accueil du public : il assure également la gestion régulière des stocks de fournitures ainsi que l'enregistrement et la traçabilité du courrier, tâches essentielles au bon fonctionnement du service.

Ce nouveau grade permettra de reconnaître l'ampleur réelle de ses responsabilités et d'accompagner une évolution de ses missions vers un niveau d'autonomie et d'engagement encore accru.

### ***Ses missions sont les suivantes :***

- Assurer un accueil physique et téléphonique (standard) de qualité
- Garantir l'enregistrement et la distribution régulière et rapide du courrier arrivé en papier ou sur la boîte mail du Syndicat,
- Gérer les achats courants (fournitures administratives et petit matériel « administratif »),
- Saisie des bons de commandes, devis, création de tiers et tableau de bord avec le responsable du bâtiment « siège social ».

Ceci exposé,

**Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CREE l'emploi permanent de Directeur Général des Services à temps complet, cité ci-dessus et l'inscrit au tableau des effectifs sur le grade d'ingénieur Hors Classe (CATEGORIE A),

CREE l'emploi permanent de Secrétaire Administrative à temps non complet, cité ci-dessus et l'inscrit au tableau des effectifs sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (CATEGORIE C),

CONFIRME que, au sein du grade des adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe, le poste précédemment créé et ouvert à une date antérieure, dont la date précise n'est pas déterminée à ce jour, sera pourvu dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, afin d'exercer les fonctions de gestionnaire des ressources humaines,

ACTE le tableau des effectifs joint à la présente note,

DIT que le SIARP étant un service public industriel et commercial (SPIC), ces ouvertures de postes ne sauraient être regardées comme des opérations de recrutement. Elles s'analysent exclusivement comme des mesures d'avancement de carrière au bénéfice des agents déjà en fonctions,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012,

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,  
Président.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*